



n° AR2020-069

ARRÊTÉ

LIMITANT L'ACCÈS À L'AIRE DE JEUX « JARDIN DES DUNES »

Mme la Maire de la commune de Saint-Nic,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 ;
Vu l'arrêté n° AR 2020-029 du 25 mars 2020 ;

ARRÊTE

Article 1 : À compter de ce jour, l'aire de jeux dit « Jardin des Dunes » située chemin des Dunes à Pentrez, **reste FERMÉ de 22h à 7h.**

Article 2 : Madame la maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur le site et transmis à Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Crozon.

Le 21 juillet 2020

La Maire,

Annie KERHASCOET

